



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°81/2024**

Convocation en
date du :
27/11/2024

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
15
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 03 décembre 2024 à 18h00.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjointes au Maire.

M. Thierry CO, M. Alain LLAURENSY, M. Guillem BANUYLS, M. Jacques-Hervé BONET, M. Richard COLL, Mme Christiane GASTAL, Mme Simone BERIO, Mme Christine SITJA, M. François ANDRE, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Valérie HOFER a donné procuration à M. Jean-Victor HERETE, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme Marie COSTA, Mme Katleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Elisabeth MATHIEU a donné procuration à M. Richard COLL, M. Jordi AUVERGNE a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Alexandre REYNAL a donné procuration à M. François ANDRE.

Absents : Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ATTRIBUTION D'UNE AVANCE
DE SUBVENTION AU « COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DE LA
VILLE D'AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA »**

Le Président de séance expose :

Afin de mener à bien les missions pour lesquelles il perçoit une aide financière de la commune et d'honorer une partie des dépenses qu'il a engagées dans l'attente du vote du budget, il serait nécessaire de procéder au versement d'une avance de subvention pour l'association « COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DE LA COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS », pour un montant de 10 000 euros.

Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 65 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
Par 21 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents et représentés

81/2024

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 066-216600031-20241203-D81_2024-DE

Berger
Levrault

DÉCIDE de verser une avance de subvention d'un montant de 10 000 euros à l'association « COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS »,

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**

